



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°8281 du 4 septembre 2023 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Laurent Mosar au sujet du bilan du secteur de l'espace

Les investissements publics de l'État sont définis dans la stratégie spatiale. Au cours de la législature actuelle, le Gouvernement a approuvé deux éditions de la stratégie spatiale, en 2019 et en 2022. La dernière mouture a été approuvée par le Conseil de Gouvernement en novembre 2022, en vue du Conseil Ministériel de l'ESA des 22 et 23 novembre 2022. L'enveloppe financière mise à disposition par l'État pour soutenir le développement du secteur spatial s'est élevée à 210,5 millions EUR pour la stratégie 2020-2024 et à 256 millions EUR pour la stratégie 2023-2027.

Les acteurs publics et privés dans le secteur spatial sont environ 80 à l'heure actuelle. A la connaissance du ministère de l'Économie, aucune des entreprises étrangères du secteur spatial qui se sont installées au Luxembourg n'est repartie, mais certaines start-ups n'ont pas réussi à se développer avec succès et ont dû arrêter leurs activités. Au cours des 12 derniers mois, 6 entreprises nouvelles ont été créées dans le secteur au Luxembourg. L'emploi dans le secteur dépasse les 1.400 personnes.

La politique menée par le Gouvernement a donc fait du Luxembourg un site attractif pour les entrepreneurs désireux de développer leurs activités spatiales.

Depuis 2017, le Luxembourg a conclu des protocoles d'accord avec une quinzaine de pays dans le domaine de l'espace, dont la moitié sont des pays européens.

Le Luxembourg a ratifié 3 traités des Nations Unies concernant le spatial : le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux de 1972 et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1976.

Certains sujets concernant le secteur spatial continuent d'être débattus au niveau des Nations Unies, dont deux sont particulièrement pertinents pour le Luxembourg : les « Long Term Sustainability Guidelines » et l'utilisation des ressources spatiales.

Sur ce dernier sujet, des avancées significatives ont été faites ces dernières années. Le sous-comité légal du COPUOS, groupe chargé du suivi des sujets en lien avec l'espace, a décidé de mettre en place un groupe de travail dédié à la question de l'utilisation des ressources spatiales. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en 2023. La feuille de route de ce groupe de travail prévoit d'organiser une conférence internationale sur le sujet en 2024 que le Luxembourg et la Belgique ont proposé conjointement d'organiser au Luxembourg.

Cette conférence d'experts aura donc lieu au Luxembourg, en marge de la Space Resources Week 2024. Ainsi, des experts en la matière du monde entier viendront au Luxembourg débattre d'un futur cadre international pour l'utilisation des ressources spatiales. Cette décision est la reconnaissance de l'approche pionnière et de la crédibilité du Luxembourg sur la thématique des ressources spatiales.

Luxembourg, le 19/10/2023

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot